

KELEMBA-PDS

Démocratie-Solidarité-Développement

N° ____/KPDS/SE/2019



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité-Dignité-Travail

Communiqué de Presse n° 003

Par Arrêté n°058 du 18 novembre 2019, le Premier Ministre, Chef du gouvernement a cru devoir mettre en place un Comité Stratégique d'Appui au processus électoral comprenant le Gouvernement, les Institutions de la République, les organes de gestion des élections et la Communauté internationale.

Pour le Parti KELEMBA- PDS cet Arrêté est dénué de tout fondement juridique car, ni les dispositions de la Constitution du 30 mars 2016, ni celles de la loi n° 19.0011 du 20 août 2019, portant Code électoral de la République Centrafricaine, visées par ledit Arrêté ne prévoient la création d'un tel organe dans le processus électoral, surtout que celui-ci ne présente aucune garantie de neutralité et d'impartialité.

En effet, l'opinion publique nationale et internationale sait que le Président de la République, le Premier Ministre, ainsi que la plupart des Ministres seront candidats aux prochaines élections présidentielle et législatives de 2020. Tout de même, l'Assemblée Nationale actuelle qui sera entièrement renouvelée par les mêmes élections. On ne saurait comprendre la présence des représentants de ceux-ci au sein de ce Comité présidé par le Premier Ministre candidat. Il apparait donc clairement que celui-ci a été créé dans le seul but d'organiser une fraude massive en faveur du régime en place. Le parti KELEMBA- PDS s'interroge « Où est donc la rupture prônée par le Président de la République » ?

Dans ce contexte, Le Parti KELEMBA-PDS s'associe au Rassemblement Démocratique Centrafricain pour lancer un vibrant appel à tous les Partis politiques et Associations politiques à une concertation dans un bref délai pour barrer la route à la fraude électorale qui est en train d'être orchestrée par le pouvoir en place.

Fait à Bangui le, 24 novembre 2019



Le Secrétaire Exécutif


Aurélien Simplicien ZINGAS